

Études réunies et présentées par
Ralph DEKONINCK, Janine DESMULLIEZ et
Myriam WATTHEE-DELMOTTE

Controverses et polémiques religieuses
Antiquité-Temps modernes

L'Harmattan

L'ÉGLISE FACE À LA CHRISTIANISATION DES SPECTACLES DE LA TRADITION ROMANO-PAÏENNE*

JUAN ANTONIO JIMÉNEZ SÁNCHEZ

Les critiques que les Pères de l'Église adressèrent aux spectacles sont bien connues. Elles suivent une tradition littéraire que l'on peut faire remonter à Tertullien. Les arguments de cet écrivain se répétèrent presque sans variations jusqu'au VII^e siècle, avec Isidore de Seville, de telle manière qu'ils devinrent de vrais *topoi*. Ces arguments peuvent se résumer de la façon suivante : idolâtrie dans tous les spectacles, et péchés moraux associés à chaque genre de jeux : folie au cirque, luxure au théâtre et cruauté à l'amphithéâtre.

Comme on peut le voir, le délit principal imputé aux spectacles était l'idolâtrie, le péché le plus grave où le chrétien pouvait tomber. Cependant, cet argument devint inefficace, au moins en théorie, à la fin du IV^e siècle. En effet, à ce moment-là, les empereurs Honorius et Arcadius promulguèrent des lois avec le but de séculariser les jeux¹. La plus importante d'entre elles est datée du 3 juillet 395 et fut promulguée par Arcadius et adressée à Heraclianus², *corrector Paflagoniae*. Selon cette disposition, on excluait absolument du calendrier officiel romain toute festivité païenne célébrée régulièrement ; c'est-à-dire, des jours considérés *feriati*³. Cela signifiait que tous les jeux d'origine païenne, c'est-à-dire, ceux les plus traditionnels comme les *ludi Apollinari* ou les *ludi Romani*,

* Cette étude a été réalisée grâce à la bourse post-doctorale EX2004-0573 accordée par le Ministère Espagnol de l'Éducation et de la Science, et s'encadre dans les projets de recherche HUM2004-00472 du MEC et du Group de Recherche 2001SGR-00011 de la Generalitat de Catalunya, dont le principal chercheur est le professeur Josep Vilella, et d'HALMA, UMR 8142 du CNRS, Lille 3 MCC, dirigé par le professeur Arthur Muller. Je remercie vivement Janine Desmulliez, responsable de l'axe 1 du centre HALMA et professeur de l'Université Charles De Gaulle-Lille III, pour son aide et son amical soutien.

¹ C. Th., II, 8, 22 (395) ; XVI, 10, 17-18 (399).

² PLRE, I, p. 417, Heraclianus 4.

³ C. Th., II, 8, 22 : *sollemnes pagano[r]um superstitionis dies inter feriatis non haberi olim lege reminiscimur imperasse*. Voir J. P. V. D. BALSDON, *Life and leisure in ancient Rome*, London, 1969, p. 251 ; D. R. FRENCH, *Christian emperors and pagan spectacles. The secularization of the ludi*, A. D. 382-525, Berkeley, 1985, p. 41 et 48 ; R. Fr. DEVOE, *The Christians and the games. The relationship between Christianity and the Roman Games from the first through the fifth centuries, A.D.*, Texas, 1987, p. 182 ; M. R. SALZMAN, *On Roman time. The Codex-calendar of 354 and the rhythms of urban life in late Antiquity*, Berkeley-Los Angeles-Oxford, 1990, p. 236.

perdaient toute leur composante religieuse. Les spectacles qui accompagnaient ces fêtes continuèrent à être célébrés, mais comme un amusement laïc. En conséquence, on peut affirmer que, au moins officiellement, à la fin du IV^e siècle les spectacles romains étaient un phénomène tout à fait sécularisé.

Un certain temps après, se produit la christianisation des jeux romains. On ignore quand cela arriva exactement, mais c'est un fait indéniable. Le *Livre des Cérémonies*, du X^e siècle, nous décrit le complexe cérémonial que l'on réalisait à l'occasion des courses de l'hippodrome : quand l'empereur arrivait à la *kathisma*, la loge impériale, il bénissait avec l'extrémité de sa chlamyde par trois fois le peuple réuni sur les gradins. Après avoir fait cela, il s'asseyait sur son trône et le peuple l'acclamait⁴.

Certes, il s'agit d'un rituel pratiqué à Byzance pendant le X^e siècle, mais on ne doit pas oublier que le *Livre des Cérémonies* est une compilation de textes de protocole écrits en diverses époques. Un de ces textes fut rédigé par Pierre Patrice, qui vécut sous le règne de Justinien I^{er} et qui décrit les cérémonies de couronnement de certains empereurs : Léon I^{er} (457), Anastase I^{er} (491) et Justin I^{er} (518)⁵. Si l'on observe la cérémonie de couronnement du premier, on constatera qu'à ce moment il y avait déjà un cérémonial chrétien dans la liturgie de l'hippodrome, le lieu où l'on réalisait le couronnement. Après l'arrivée de l'empereur à la *kathisma*, le peuple recevait le nouveau souverain avec la formule « que tu vainques », acclamation typique adressée aux auriges. Au côté de cette expression propre au monde du cirque, on en formulait d'autres de caractère chrétien : le peuple demandait que Dieu gardât et protégeât le nouveau monarque. Ensuite, se déroulait un échange d'acclamations entre l'empereur et les spectateurs qui se terminait par la bénédiction impériale : « Dieu avec vous ». Cela sous-entend que vers le milieu du V^e siècle, un cérémonial chrétien avait remplacé le cérémonial païen dans l'hippodrome de Constantinople.

On a un précédent de la triple bénédiction impériale avec la chlamyde en Occident dans un poème de Claudien. En 404, Honorius était à Rome pour inaugurer son sixième consulat, célébré avec des courses au cirque. Claudien nous raconte que, après être arrivé à la loge impériale, le souverain rendait avec la pourpre impériale les salutations qu'il avait reçues du peuple. Après la salutation impériale, les spectateurs répétaient plusieurs fois le nom d'Auguste⁶. Les parallélismes avec le rituel byzantin sont très évidents.

⁴ CONSTANTINVS PORPH., *De caer.*, I, 68-69. Voir A. VOGT, *Constantin VII Porphyrogénète. Le livre des cérémonies (commentaire)*, II, Paris, 1967, p. 124 ; A. DUCCELLIER, « Hippodrome et idéologie impériale à Byzance », *Le cirque et les courses de chars. Rome-Byzance*, Lattes, 1990, p. 173-180, p. 177-178.

⁵ CONSTANTINVS PORPH., *De caer.*, I, 91 (couronnement de Léon I^{er}) ; 92 (couronnement de Anastase I^{er}) ; 93 (couronnement de Justin I^{er}).

⁶ CLAUDIANVS, *Pan. dict. Hon. Aug. sext. cons.*, 612-617 : *quantamque rependit / maiestas alterna uicem, cum regia circi / conexam gradibus ueneratur purpura uulgus, /*

Quelques années plus tard, on trouve un témoignage très clair sur la christianisation des jeux. Il s'agit de celui de Salvien de Marseille, qui écrit son *De gubernatione Dei* entre 439 et 451. Dans deux passages de cet ouvrage, Salvien affirme catégoriquement que, à son époque, l'on offrait au Christ des jeux du cirque et du théâtre pour le remercier de ses bienfaits, notamment des victoires acquises sur les ennemis de Rome. Il affirme dans un premier passage :

c'est au Christ par conséquent – ô démente monstrueuse ! – c'est au Christ que nous offrons les jeux du cirque et les mimes ; et surtout lorsque nous recevons de lui quelques faveurs, lorsqu'il nous accorde quelque prospérité ou qu'il nous procure la victoire sur nos ennemis. Une telle attitude n'est-elle pas identique à celle d'un homme qui outrage son bienfaiteur, qui assomme d'injures celui qui lui accorde un bienfait, qui transperce d'un poignard le visage de celui qui l'embrasse ?⁷

Le deuxième passage est le suivant :

ainsi donc c'est au Christ – démente monstrueuse ! – c'est au Christ que nous offrons les jeux du cirque et les mimes. Nous rendons au Christ, pour ses bienfaits, les obscénités des théâtres ; c'est au Christ que nous immolons les victimes de ces jeux infâmes.⁸

On offrait donc au Christ les jeux célébrés pour fêter une victoire. Le calendrier de Philocala, de l'année 354, nous permet de connaître plusieurs de ces festivals perpétués dans le temps (*ludi aeterni*). Ces fêtes se caractérisent par leur schéma bien établi : cinq jours de *ludi scaenici* précèdent le jour principal de la fête, celui de la commémoration de la victoire, célébré avec les *circenses*. Comme on peut le voir, il s'agit ici du genre de spectacles cités par Salvien. Mais, pourquoi les exhiber en l'honneur du Christ ? À ce propos, on peut rappeler les travaux de Jean Gagé sur la théologie de la victoire impériale⁹. Selon cet auteur, l'empereur, maître exclusif de l'Empire, était aussi le seul maître de l'armée ; en conséquence, il était le seul à avoir le droit de célébrer le triomphe ;

adsensuque cauae sublatus in aethera uallis / plebis adoratae reboat fragor, unaque totis / intonat Augustum septenis arcibus Echo!

⁷ SALVIANVS MASS., *De gub. Dei*, VI, 4, 24 : *Christo ergo – o amentia monstruosa ! – Christo circenses offerimus et mimos, et tunc hoc maxime cum ab eo aliquid boni capimus, cum prosperitatis ab eo aliquid adtribuitur aut uictoria de hostibus a diuinitate praestatur. Et quid aliud hac re facere uidemur quam si qui homini beneficium largienti iniuriosus sit, aut blandientem conuiciis caedat, aut osculantis uultum mucrone transfigat ?* (trad. G. LAGARRIGUE, SC, CCXX, Paris, 1975, p. 377).

⁸ *Ibid.*, VI, 5, 26 : *Christo ergo – o amentia monstruosa ! – Christo circenses offerimus et mimos. Christo pro beneficiis suis theatrorum obscena reddimus, Christo ludicrorum turpissimorum hostias immolamus!* (trad. G. LAGARRIGUE, SC, CCXX, Paris, 1975, p. 379).

⁹ J. GAGÉ, « La théologie de la victoire impériale », *Revue historique*, 171 (1933), p. 1-43 ; ID., « Σταυρὸς νικοποιός. La victoire impériale dans l'Empire chrétien », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 13 (1933), p. 370-400.

toutes les manifestations de la victoire lui étaient réservées exclusivement ; le souverain était « le seul et le perpétuel vainqueur »¹⁰.

La déesse Victoria, personnification du succès, devint une déesse personnelle de l'empereur depuis l'époque d'Auguste : cette déesse pouvait seulement assister le souverain, étant donné que le triomphe lui appartenait exclusivement, peu importe qu'il ait obtenu la victoire personnellement ou bien que ce fût un de ses légats. De cette manière, la personnification de la victoire devint la Victoria d'Auguste (*Victoria Augusti*), une divinité complètement autonome. Plus tard, elle devint une déesse dynastique, qui veillait sur chaque monarque, et qui se transmettait avec le pouvoir et l'Empire. De cette façon, elle devint le centre de la théologie impériale.

Au III^e siècle, la déesse Victoria cessa d'être indépendante pour passer sous l'influence du dieu qui était au sommet du panthéon. Pendant ce siècle, le Soleil devint la principale divinité romaine et ce fut lui qui accordait le succès sur le champ de bataille.

Après la victoire du pont Milvius (312), le Dieu chrétien fut de plus en plus celui qui dispensait le triomphe, comme on peut le voir dans l'iconographie. Vers le milieu du V^e siècle, la théologie de la victoire sera tellement liée à la figure du Christ que, comme on l'a déjà vu, les jeux célébrés pour fêter un succès militaire seront faits au nom du Christ.

D'un autre côté, on doit rappeler que, à Constantinople, les courses de l'hippodrome se réalisaient sous la présence de quelques staurophores ou porteurs de la croix. Il est très possible qu'en Occident les jeux se soient déroulés aussi sous le signe de la croix. Une monnaie de Valentinien III, de l'année 435, nous montre sur l'avvers le buste de l'empereur avec un diadème et le manteau impérial. Sa main droite soutient la *mappa*, pendant que la main gauche soutient une croix ou plutôt un sceptre cruciforme. Le revers montre l'empereur assis, en position frontale, de nouveau avec la *mappa* dans la main droite et la croix dans la main gauche¹¹. À notre avis, les deux images font allusion à une même scène : le souverain apparaît représenté présidant les jeux qui fêtaient la célébration de ses *decennalia*.

À partir du V^e siècle, les critiques chrétiennes des jeux diminuent. Celles qui existent encore se limitent à répéter les *topoi* créés par Tertullien. Certains répètent encore avec insistance que les jeux sont idolâtriques. On peut rappeler comme exemples Quodvultdeus de Carthage, au V^e siècle¹², Césaire d'Arles, au

¹⁰ ID., « La théologie... », *op. cit.*, p. 2. Voir D. R. FRENCH, *Christian emperors...*, *op. cit.*, p. 4.

¹¹ H. COHEN, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire Romain*, vol. VIII, Paris, 1892², p. 215, n° 41 ; J. P. C. KENT, *The Roman imperial coinage*, vol. X : *The divided Empire and the fall of the Western parts 395-491*, London, 1994, p. 369, n° 2034-2036.

¹² QVODVULTDEVS, *De symb.*, I, 2.

VI^e siècle¹³, et Isidore de Seville, au VII^e siècle¹⁴. Cependant, et comme on pouvait le supposer, personne n'ose critiquer l'empereur pour avoir réalisé cette christianisation des jeux. Le seul auteur qui dénonce le fait de la christianisation des spectacles est Salvien, mais brièvement et sans mentionner le responsable de cette « *amentia monstruosa* ». C'est-à-dire, il ose montrer le péché, mais non le pécheur. Faire cela aurait été très risqué.

Néanmoins, ce silence des sources ne doit pas nous tromper : la christianisation des jeux dans tout l'Empire est un fait certain et indéniable. En Orient, on a le témoignage irréfutable du *Livre des Cérémonies*. En Occident, les témoignages sont plus nuancés, mais également valides : l'accusation de Salvien de Marseille et l'iconographie des monnaies de Valentinien III.

Au début du VI^e siècle, Cassiodore représente une conception nouvelle des spectacles traditionnels¹⁵. On citera, comme exemple, la phrase suivante : « la liesse publique est la félicité des temps » (*beatitudo sit temporum laetitia populorum*)¹⁶. Quand il parle en quelque occasion de l'idolâtrie des jeux, on a l'impression qu'il s'agit plutôt d'un recours littéraire propre à un érudit amoureux de l'Antiquité.

Cassiodore ne critique presque pas le théâtre¹⁷. Au contraire, il inverse les accusations classiques et là où les autres voyaient vices et défauts, il voit seulement vertus. De cette manière, si pour Tertullien et ses successeurs le pantomime était un efféminé, pour Cassiodore le pantomime sera un acteur très habile à jouer tout genre de rôles. Pour lui, les exhibitions théâtrales sont utiles parqu'elles distraient les hommes de leurs soucis quotidiens. La seule accusation est celle qu'il signale contre la décadence du mime.

On peut dire quelque chose de semblable à propos du cirque¹⁸. Dans ce cas, Cassiodore accuse ce spectacle de chasser les moeurs dignes et de provoquer des querelles frivoles. Cependant, dans le reste de la lettre où il traite de ce sujet, Cassiodore montre un grand intérêt pour tout ce qui concerne ce spectacle.

Les seules vraies critiques sont celles apportées contre les *uenationes* de l'amphithéâtre¹⁹, et elles sont motivées par un souci d'humanité, car Cassiodore rappelle les dangers mortels auxquels les professionnels de l'amphithéâtre s'exposent seulement pour satisfaire le public.

¹³ CAESARIUS AREL., *Serm.*, 90, 5 ; 134, 1 ; 150, 3.

¹⁴ ISIDORVS, *Etym.*, XVIII, 27 ; 41 ; 51 ; 59.

¹⁵ V. FAUVINET-RANSON, *Les cités d'Italie dans le premier tiers du VI^e siècle. Patrimoine monumental romain et spectacles d'après les Variae de Cassiodore*, Nanterre, 2000, p. 514-526.

¹⁶ CASSIODORVS, *Var.*, I, 20, 1.

¹⁷ *Ibid.*, IV, 51.

¹⁸ *Ibid.*, III, 51.

¹⁹ *Ibid.*, V, 42.

Dans tous ces cas, on peut penser que Cassiodore se limitait à exprimer l'opinion officielle de Théodoric, car il était le *quaestor sacri palatii* et le *magister officiorum* du monarque ostrogothique. De cette manière, on pourrait distinguer une pensée plus critique (celle de Cassiodore) d'une autre plus tolérante (celle officielle du roi Théodoric). Mais on ne doit pas oublier, comme Valérie Fauvinet-Ranson l'a bien montré, que dans ses lettres Cassiodore parlait comme un amoureux de l'Antiquité romaine, dont il désirait préserver la mémoire²⁰. Ainsi, comme l'affirme cet auteur, « il s'agit, tout en gardant une distance critique, d'admettre la valeur culturelle de certains aspects des spectacles et de leur utilité pour la collectivité »²¹.

²⁰ V. FAUVINET-RANSON, *Les cités d'Italie...*, op. cit., p. 521.

²¹ *Ibid.*, p. 526.